



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 24/02/21

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 23 février 2021**  
**D - 2021/47**

***Aujourd'hui 23 février 2021, à 14h35,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 19h25, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 20h35*

**Excusés :**

Monsieur Guillaume MARI, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE

## **Contrats de co-développement 2018-2020. Avenants de prolongation. Autorisation**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

### **Le contexte**

Les contrats de co-développement déclinent et territorialisent pour chacune des 28 communes les politiques métropolitaines en feuille de route opérationnelles et concertées pour 3 ans, dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie, des déplacements, du développement durable.

La 4<sup>ème</sup> génération de contrat de co-développement a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain le 27 avril 2018 et couvre la période 2018-2020.

La ville de Bordeaux a autorisé le maire à signer le contrat pour la ville de Bordeaux par délibération n°2018-179 du 9 juillet 2018.

La démarche partenariale de co-construction entre Bordeaux Métropole et les communes pour la prochaine génération de contrat (2021-2023) aurait dû débuter dès mai 2020, pour se dérouler sur une durée d'environ un an. Cependant, le décalage dans le temps du calendrier électoral a retardé le lancement de cette démarche.

Un des principes fondateurs de la démarche des contrats de co-développement est la co-construction d'un projet partagé avec les communes dans le cadre des priorités définies par la Métropole ; il est donc primordial de maintenir un temps de dialogue et d'échanges suffisant entre les communes et Bordeaux Métropole.

Des temps de consolidation et d'échanges permanents entre les services communaux et métropolitains sont également nécessaires.

Ainsi, le travail préparatoire et de cadrage de la nouvelle génération de contrats de co-développement est en cours ; les discussions avec les communes débuteront début 2021 pour aboutir, après négociations, à la signature des nouveaux contrats en septembre 2021.

Il est cependant nécessaire d'assurer la continuité des projets et actions engagés au titre du contrat de co-développement en cours, sans qu'il y ait de rupture dans le déroulement due au décalage des nouvelles négociations.

Il a donc été décidé de proroger d'une année supplémentaire, les contrats de co-développement de 4<sup>ème</sup> génération, pour l'ensemble des communes.

Ces avenants auront pour objectif de sécuriser les projets et actions engagés au titre du contrat de codéveloppement 2018-2020 mais aussi de tenir compte des impacts de la crise sanitaire et de préparer la prochaine génération de contrats. La lettre de cadrage de cette prolongation d'exécution des contrats de co-développement 2018-2020 a été présentée lors du bureau métropolitain du 10 septembre et de la conférence des maires du 14 septembre.

### **Le cadrage de l'avenant**

Les principes définis par cette lettre de cadrage sont les suivants :

Toutes les fiches actions existantes dans les contrats de co-développement voient leur durée d'exécution prolongée automatiquement d'une année (124 actions pour Bordeaux). Ne figurent donc dans les avenants présentés que les fiches modifiées ou nouvellement créées.

Les actions présentées dans le cadre de cet avenant relèvent de 3 catégories :

- Les actions engagées et à poursuivre nécessitant des anticipations sur les engagements de la Métropole

- Les actions nouvelles
- Les modifications et substitutions habituelles

Au titre des actions engagées et à poursuivre on trouve :

- le soutien de la Métropole aux actions récurrentes validées dans le contrat 2018-2020
- l'ensemble des projets engagés et en phase opérationnelle qui ne sont pas reportables

Par principe, toute action nouvelle structurante, qu'elle soit métropolitaine ou communale, sera prise en compte dans le cadre de la négociation des contrats de co-développement 2021-2023.

Néanmoins ont été prises en compte :

- la pérennisation des travaux qui ont été effectués dans le cadre de la crise sanitaire, en lien avec le plan d'urgence Vélo et concernant le Réseau Express VElo (Réseau REVE) ou le réseau structurant
- la réalisation de travaux structurants de mobilité douce si les études ont déjà été effectuées
- les actions concomitantes et indissociables de projets pilotés par un partenaire institutionnel extérieur
- des études en lien avec des équipements d'intérêt métropolitain ou avec des travaux devant impérativement débiter dès le début de l'exécution du contrat de co-développement suivant

De plus, des actions nouvelles par substitution ont pu être demandées, dans le cadre habituel (fiche de même niveau d'enjeu et de coût financier similaire).

Enfin, cet avenant de prolongation représente l'occasion pour la Métropole de décliner dans des fiches actions certaines des nouvelles priorités de la mandature. Ainsi, les fiches-actions « 1 million d'arbres » et « mise en œuvre de la stratégie biodiversité » intègrent les contrats de co-développement des 28 communes.

### **Le contenu de l'avenant de la Ville de Bordeaux**

Le contenu de cet avenant a été discuté lors de la dernière revue de contrat qui s'est tenue le 3 novembre 2020.

- Les évolutions qui vous sont présentées répondent à plusieurs critères cumulatifs :
  - Elles sont conformes au cadrage de l'avenant présenté ci-dessus.
  - Elles sont conformes au cadrage financier métropolitain.
  - Elles sont en adéquation avec le plan de charge des directions opérationnelles et des pôles territoriaux.
  - Elles concernent des études ou des projets dont le démarrage est prévu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.
  - Elles correspondent à des objectifs partagés entre la ville et la Métropole.

L'avenant de la Ville de Bordeaux comprend 35 fiches.

#### **■ Actions modifiées dans le cadre du plan vélo urgence**

Cours du Médoc- axe réseau REVE : mise en sens unique des quais à Ravezies à partir de mars 2021 à titre expérimental ; La suite des études est conditionnée par le bilan de cette expérimentation.

Expérimentation de la réduction à une seule voie pour les voitures sur les boulevards mise en œuvre à l'été 2020 et pérennisation à l'été 2021 si le résultat est concluant.

Inscription de 400 000 € pour les marquages temporaires réalisés entre avril et octobre.

#### **■ Autres actions modifiées**

##### ***FA 1 : la Jallère***

Dans son périmètre initialement défini, ce projet urbain est arrêté depuis plus d'1 an dans l'attente de validation des orientations proposées.

Cependant, l'accompagnement de certaines actions va se poursuivre sur la partie déjà artificialisée du site : relocalisation des Compagnons du devoir en cours, échanges avec la Région et la Caisse des dépôts sur un projet de lycée.

Pour ce qui concerne le foncier de la Métropole qui représente 43 ha de friche (environ la moitié de la surface du site), la création d'un projet agro-environnemental est en réflexion.

Afin de mener sans délai l'étude de faisabilité, il est proposé d'inscrire dès l'avenant du CODEV4, cette action au niveau « études », lesquelles se poursuivront au cours du CODEV5.

***FA 18 : Avenue Dassault- continuité cyclable***

Ce projet de résorption d'une discontinuité cyclable nécessite une reprise de la structure de chaussée très dégradée, entraînant un surcoût significatif.

***FA 30 : Claveau-études et travaux sur la rue Léon Blum***

Cet aménagement s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain de la cité Claveau dont la rue Léon Blum est l'axe viaire principal

Le passage en phase d'avant-projet est imminent et il convient d'inscrire la poursuite de l'opération afin de ne pas interrompre la réalisation des travaux.

***FA 22 : PRU les Aubiers – études préliminaires de voirie***

Le projet va se poursuivre au-delà de l'engagement du CODEV4 de réaliser les études préliminaires.

***FA 109 : Place Dormoy – travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de Bordeaux Sud***

Le passage en phase travaux est nécessaire avant le CODEV5.

***FA 141 : Création d'un parking vélo sur Brazza***

Le niveau d'engagement inscrit au CODEV étant limité à l'étude de faisabilité et la décision de faire, il est proposé de poursuivre les études jusqu'au permis de construire.

***FA 131 : Aire d'accueil des gens du voyage***

Suite à la validation du schéma départemental des aires d'accueil des gens voyage, il est nécessaire de compléter les engagements de cette fiche action afin de procéder aux travaux sur l'aire de Bordeaux dès 2020 pour un montant de 900 000 €.

Le schéma a confirmé l'implantation d'une aire sur la commune de Bordeaux mais plus sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave et Villenave d'Ornon/Gradignan. S'agissant de projets métropolitains, les fonds qui étaient fléchés pour la réalisation d'aires sur ces deux communes seront réorientés aux travaux de l'aire d'accueil de Bordeaux.

- **Les nouvelles actions**

- Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : nouvelle fiche inscrite sur les 28 communes.
- Un million d'arbres sur le territoire métropolitain : nouvelle fiche inscrite sur les 28 communes.
- Réaménagement de l'accès au collège Edouard Vaillant Cours Louis Fargue : nécessité de lancer le projet dès le CODEV4 en vue d'une réalisation finalisée pour la rentrée 2022.

- **Les participations aux actions récurrentes**

***Participation aux actions de lutte contre la précarité énergétique***

- Reconduite de la convention avec Bordeaux Métropole dans le cadre de « Mon Energie Bordeaux Métropole » jusqu'en juin 2021.
- 480 000 euros à indiquer sur la fiche-mère de Mérignac : qui correspond à l'ensemble du dispositif (action globale sur toutes les communes + actions ciblées à Mérignac, Pessac, Talence, Cenon, Lormont, Floirac et Bordeaux)

***Les événements pour lesquels la participation de Bordeaux Métropole est automatiquement reconduite sauf avis défavorable :***

Fabrique Pola

Pouce

Carnaval des 2-rives

Chahuts

Escale du livre

Relâche

Trente trente

Festival des Arts de Bordeaux Métropole

Festival du Film Indépendant de Bordeaux

Bordeaux fête le vin

Animation, sensibilisation et conseils sur le développement durable

- Les substitutions classiques

La fiche prévue initialement pour les études et travaux des rues de Pessac et de Costedoat ne correspond plus à la réalité du déroulement opérationnel, les 2 opérations n'avançant pas au même rythme.

Une substitution d'ordre technique avec les fiches de la rue Léo Saignat et de l'avenue des Trois-cardinaux est donc proposée afin de correspondre au calendrier opérationnel effectivement réalisé.

Le tableau figurant en annexe dresse un état, des fiches-actions créées ou modifiées par avenant.

Le conseil métropolitain du 18 décembre a approuvé l'avenant pour l'ensemble des 28 communes. Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de Bordeaux de se prononcer sur le contrat de co-développement pour la partie qui le concerne.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant au contrat de co-développement 2018-2020 ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 février 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Claudine BICHET**

Communes	Intitulé FA	Descriptif
Bordeaux	Mise en oeuvre de la stratégie biodiversité	Un plan d'actions permettant de renforcer l'action de la Métropole pour la préservation de la biodiversité et de mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée est en cours d'élaboration. Il se déclinera au travers de nouvelles actions d'intérêt métropolitain et par un soutien accru aux initiatives communes dans le cadre d'un règlement d'intervention
Bordeaux	Projet agro-environnemental de La Jallère	Etudes sur les 43 hectares de terres métropolitaines.
Bordeaux	Aire d'accueil des gens du voyage	Suite à la validation du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, il est nécessaire de compléter les engagements de cette fiche action afin de procéder aux travaux sur l'aire de Bordeaux dès 2020 pour un montant de 900 000€. Le schéma a confirmé l'implantation d'une aire sur la commune de Bordeaux mais plus sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave et Villenave d'Ornon/Gradignan.
Bordeaux	Participation au dispositif de lutte contre la précarité énergétique	Suite aux positions récentes des communes de Bordeaux, Mérignac et Pessac, ces 3 communes résignent une convention avec BM pour une dernière année d'action ciblée dans le cadre de « Mon Energie Bordeaux Métropole » jusqu'en juin 2021.
Bordeaux	Rue de Pessac, tronçon entre la rue Fernand Audeguil et la rue Saint Genès - étude	La ville de Bordeaux souhaite la poursuite des études de programme et mener à terme la concertation sur l'aménagement de la rue de Pessac entre les rues Audeguil et Saint Genès. Une fois cette concertation aboutie, Bordeaux Métropole réalisera l'étude préliminaire sur la base du programme validé pour un montant de 50 000 €. Substitution d'action.
Bordeaux	Avenue des Trois cardinaux - études	Le lancement de cette étude est retardé, la ville souhaite donc la substituer pour conduire à terme la concertation sur l'aménagement de la rue de Pessac. Substitution d'action.
Bordeaux	Rue de Pessac, tronçon entre les Boulevards et la rue François de Sourdis - travaux	Suite à la validation des études sur le tronçon de la rue de Pessac compris entre les Boulevards et la rue François de Sourdis, la ville souhaite un engagement des travaux pour 2,4 M€. Elle demande donc une substitution des engagements et des moyens alloués à la fiche action 106 "Rues de Pessac et Costedoat - études et travaux". Substitution d'action.
Bordeaux	Rues de Pessac et Costedoat - études et travaux	Suite aux avancées des études et des concertations sur des rythmes différents, les engagements de cette fiche action ne correspondent plus à la réalité opérationnelle concernant ces deux rues. La fiche est donc supprimée et les moyens alloués (1,6 M€) orientés vers la réalisation de travaux sur un tronçon de la rue de Pessac. Substitution d'action.
Bordeaux	Rue de Costedoat - travaux	La ville souhaite la réalisation des travaux de la rue Costedoat suite à la validation de l'étude préliminaire. Elle demande donc une substitution partielle de la fiche action 79 "Léo Saignat" et l'inscription au Codev d'un engagement de réalisation des travaux sur la durée du présent contrat pour un montant de 1,3 M€.
Bordeaux	Léo Saignat	L'étude préliminaire a été réalisée et les travaux sur le réseau d'eau potable sont maintenus (été 2019). Les travaux de voirie (1,1 M€) sont en revanche retirés des engagements de la fiche action pour le présent Codev.
Bordeaux	Cours du Médoc - axe réseau REVE	Etude préliminaire en cours qui s'appuie sur la mise en sens unique du cours des quais à Raveziès. Mise en œuvre à compter de mars 2021, parallèlement à l'extension du stationnement réglementé. La poursuite des études sera conditionnée au bilan de cette expérimentation.
Bordeaux	Avenue Dassault - Continuité cyclable	Travaux de structure non prévus initialement.
Bordeaux	Réaménagement de l'accès au collège Edouard Vaillant rue Louis Fargue	Voie de catégorie 2. Travaux rendus nécessaires par le réaménagement des accès du collège.
Bordeaux	PRU Les Aubiers - études préliminaires de voirie	Poursuite des études par la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre.
Bordeaux	Claveau - Renouvellement urbain : études et travaux première phase sur la rue Léon Blum	Phases AVP, PRO et ACP.
Bordeaux	Amélioration des aménagements cyclables sur les Boulevards	Suite à expérimentation : éventuelle pérennisation du plan d'urgence vélos boulevards à l'été 2021.
Bordeaux	Pérennisation des travaux de marquage temporaire dans le cadre du plan d'urgence vélos	Dans le contexte actuel de crise sanitaire, un plan vélo urgence a été mis en œuvre sur le territoire métropolitain, qui a conduit à réaliser, en 7 mois, près d'1 million d'euros de travaux de signalisation sur les 28 communes, comprenant plus de 40 km de voies diverses accompagnant les modes vélos. Ces projets, menés par les pôles territoriaux en lien avec la direction générale de la mobilité, ont été soumis à validation des communes puis réalisés en marquage jaune temporaire, d'une durée de vie de 3 mois à 1 an au maximum selon la classe de trafic. Il s'agit maintenant de pérenniser ces marquages d'urgence à l'échelle de la métropole.
Bordeaux	Fabrique Pola	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	1 million d'arbres	Dans le cadre de l'engagement de la Métropole dans la lutte contre le réchauffement climatique, un projet de plantation de 1 million d'arbres est en cours d'élaboration. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'initiative communale ou privée, à travers un règlement d'intervention.
Bordeaux	Place Dormoy - Travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de Bordeaux Sud	Travaux obligatoires.
Bordeaux	Gestion des eaux usées de la partie amont à déconnecter de la chaîne de pompage	Etudes en cours
Bordeaux	Gestion des eaux usées de la chaîne de pompage en amont de la station Jourde	Etudes en cours
Bordeaux	Gestion des eaux usées de la partie aval de la chaîne de pompage et bilan	Etudes en cours
Bordeaux	Création d'un parking vélo dans le quartier BRAZZA à Bordeaux	Etude programme (APD, APS) jusqu'au permis de construire.
Bordeaux	Pouce	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Carnaval des 2 Rives	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Chahuts	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Escale du Livre	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Relâche	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Trente trente - Festival de la forme courte	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Festival International des Arts de Bordeaux Métropole - FAB	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Festival International du Film Indépendant de Bordeaux - FIFIB	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Bordeaux fête le vin	Subvention maintenue en 2021
Bordeaux	Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable	Subvention maintenue en 2021